



CULTIVONS NOS EXPÉRIENCES

Le, 03 Novembre 09

NOTE DE SERVICE N° 6/2009

Expéditeur : Cécile GRENOUILLOUX Isabelle VETAULT	Destinataires : Tous les salariés
--	---

Objet : stockage des produits phytosanitaires

I. CONTEXTE

RÉGLEMENTATION

L'aménagement du local de stockage doit respecter les différents points énumérés dans ce guide, notamment le rangement des produits.

STRUCTURE DU LOCAL et ambiance

- Le local doit obligatoirement être aéré ou ventilé (ventilation haute et basse)
- Des structures solides et robustes appropriées au type d'utilisation.
- Un sol plat, non glissant, étanche, et facilement nettoyable.
- La porte d'accès (minimum 90 cm) est facilement manoeuvrable de l'intérieur
- Le local est sous clef, et l'accès est interdit à la clientèle. Il est autorisé uniquement au vendeur (qui conserve la clef en lieu sûr)
- Le local est maintenu hors gel afin de préserver la qualité des produits (isolation thermique, interdiction des flammes et appareils radiants)
- Des étagères en matériaux incombustibles, imperméables, non absorbants, non oxydables.
- Un éclairage suffisant pour permettre la lecture des étiquettes.
- Un point de terre septiolote à proximité en cas de fuite d'un produit.
- Un point d'eau à proximité en cas de contact d'un produit avec la peau ou les yeux.

RANGEMENT DES PRODUITS

- Les produits phytosanitaires sont conservés dans leur emballage d'origine.
- Disposer dans un autre local d'une armoire-vestiaire individuelle spécifique pour les équipements de protection (vêtements, masques et cartouches filtrantes).
- Séparer les produits incompatibles, tout comme les produits plus dangereux (T+, T et CMR 3, Toxiques pour la reproduction, cancérogènes, mutagènes).

Définition des Classifications T+, T et CMR 3



T+ : Très toxique

Les produits T+ sont des produits qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent entraîner des risques extrêmement graves, aigus ou chroniques et même la mort.

Les phrases de risque associées: R 28, R 27 , R 26 et R 39



T: Toxique

Les produits T sont des produits qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent entraîner des risques graves, aigus ou chroniques et même la mort.

Les phrases de risque associées: R 25, R 24, R 23, R 39 et R 48

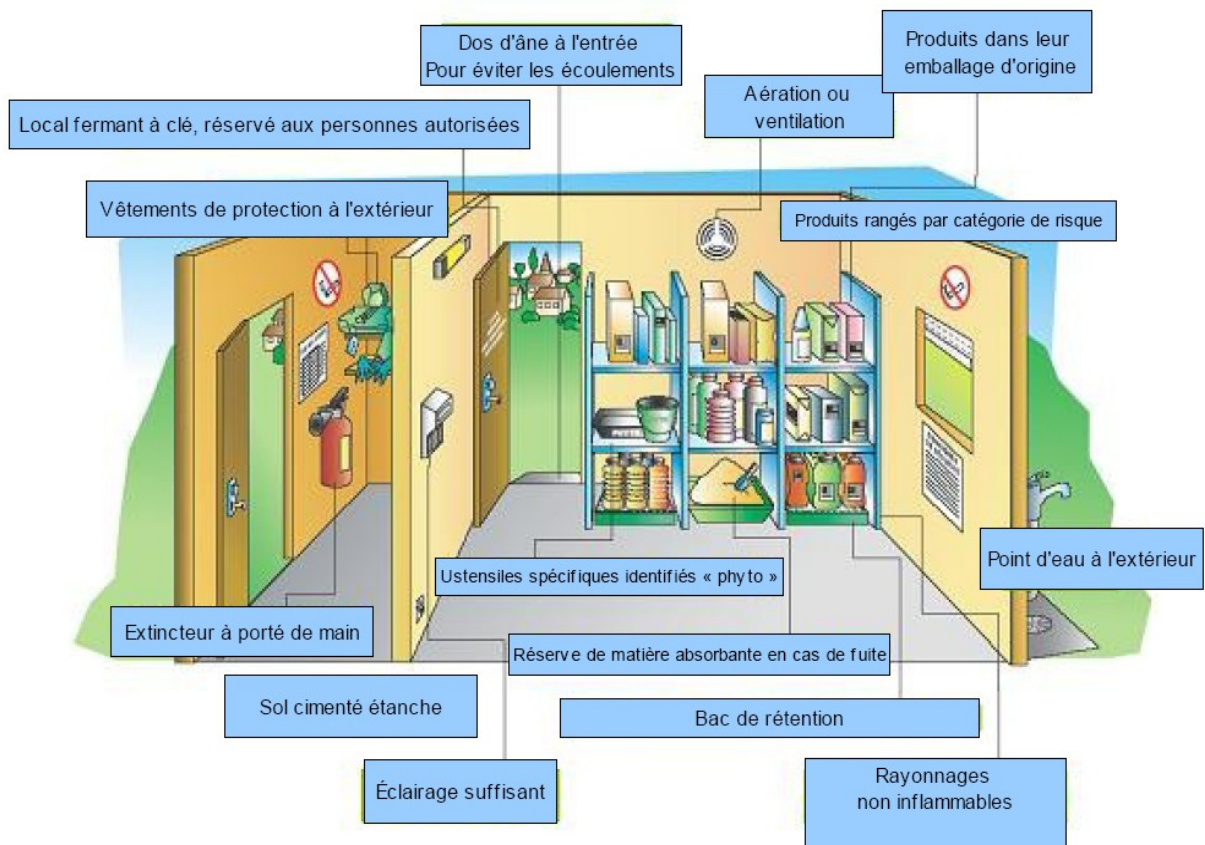


CMR 3 : cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Xn

Les phrases de risques associées : R.40, R.68, R.62, et R.63

Exemple d'une chambre phytosanitaire aux normes réglementaires



II. LES OBJECTIFS

Répondre aux obligations réglementaires

- 1.-Identification et séparation des produits T et CMR 3
2. Identification des différentes zones
3. installation de cette réglementation dans tous les sites LVVD

III. ORGANISATION

Les produits T et CMR 3 ont été identifiés dans la gamme LVVD. Il n'y a pas de produits T+.

Cécile Grenouilloux passera dans chaque établissement pour:

- Identifier les zones pour ranger ces produits dangereux.
- Organiser la chambre phytosanitaire en indiquant par une affiche la classification de chaque zone (détaillant la liste des produits s'y rapportant).

Toutes les chambres phytosanitaires de chaque magasin devront être organisées de cette façon avant le 31 décembre.

Xavier BESSON

LISTE DES PRODUITS T ET CMR 3:

TOXIQUES:

- CASCADE
- CRESUS
- PLEDGE
- REGLONE

CMR 3:

- ACRYPTANE
- ALTIGAN FLASH
- AMALFI
- CORAIL
- DERBY
- DIFCOR
- FANTIC F WG
- FOLTANE
- FOLTANE FLO
- GREMAN
- K PAR K
- KERB
- LEXIC
- MYCOTOX C
- ODENA
- PANTHEOS
- QUADRIS
- RIDGOLD
- ROVRAL AQUAFLO
- SEKOYA
- SHEIK
- STROBY DF
- SYGAN LS
- SYGAN S
- SYPHAL LS
- VALIANT FLASH
- WEEDAZOL TL

